



Sanction suite à non présence inventaire durant mes congés

Par **Outsider92**, le **06/05/2013** à **10:27**

Bonjour, je reprends aujourd'hui mon travail, après une semaine de congés (validée en mars 2012) et fais l'objet d'une convocation en vue d'une sanction disciplinaire. rnrnPour résumer, l'an passé, j'ai posé le choix de 2 semaines, ma direction m'a donné celle du 29/04 au 05/05, en me disant que je devais revenir pour l'inventaire. A l'époque, j'avais répondu qu'il en était hors de question car j'étais en vacances et que, s'ils le souhaitaient, qu'ils me décalent ma semaine avec la précédente (mon choix 1er). Chose qui n'a jamais été faite. rnrnMa question est: ont-ils le droit de me mettre un avertissement (et puis-je le refuser ou contacter un organisme spécial) pour non présence à l'inventaire lors d'une semaine de congés? rnrnJe viens de relire mon contrat CDI, il n'est écrit nulle part que je dois être présent aux inventaires **même lors de mes congés** (mais présent en temps normal, ça, c'est écrit) rnrnMerci par avance pour vos réponses.

Par **pepelle2**, le **06/05/2013** à **18:31**

bonjour rnrnBien sûr que non, vous n'avez pas à venir travailler pendant vos congés. Si ceux ci ont été acceptés et validés par votre direction, on ne peut vous demander de venir une journée faire l'inventaire. rnrnVous faites donc une lettre où vous contestez la sanction en indiquant que vous n'avez commis aucune faute.

Par **moisse**, le **06/05/2013** à **18:55**

Hello,
Avant de faire un quelconque courrier, attendez l'entretien auquel il faut se rendre accompagné comme indiqué dans la convocation, écoutez les doléances et exprimez votre désaccord.
Puis si l'employeur persiste, à réception de son courrier vous lui demandez l'annulation de la procédure faute d'une saisine du CPH sous huitaine.

Par **Outsider92**, le **06/05/2013 à 19:10**

Bonsoir, et merci pour ces 2 réponses.
La convocation ayant lieu dans quelques jours, je vais bien sûr attendre avant d'entreprendre quoi que ce soit.
Cordialement

Par **Lag0**, le **06/05/2013 à 19:41**

[citation]ma direction m'a donné celle du 29/04 au 05/05, en me disant que je devais revenir pour l'inventaire.[/citation]
Bonjour,
Ce n'est pas très clair...
Votre employeur vous a-t-il donné la semaine entière en congés, y compris le jour de l'inventaire ? Avez-vous un écrit qui le prouve ?
Ou bien, l'employeur vous a-t-il donné des jours de congés, sans le jour de l'inventaire ?
Parce que là, on sait ce que vous avez demandé mais on ne sait pas exactement ce qui vous a été accordé...

Par **Outsider92**, le **06/05/2013 à 19:52**

Bonjour Lag0, non, j'ai eu la semaine entière validée(l'inventaire tombant le mardi soir - 30/04)
J'ai la feuille de mes congés annuels signée et validée par la Direction (avec mes 4 autres semaines prises dans l'année)

Par **Lag0**, le **06/05/2013 à 19:53**

Donc les réponses données sont bonnes, l'employeur ne peut pas vous obliger à venir travailler pendant vos congés.

Par **Outsider92**, le **06/05/2013 à 19:55**

Oui, c'est bien ce que je pensais, mais je voulais en être sûr, avant cette convocation.
Merci encore à vous pour votre réactivité!